



## Nouvelle norme NFP 03-001 pour le CCAG

<p><b>Objectifs :</b> La norme AFNOR NF P 03-001 est un document type ayant pour objet de définir le CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales) applicable aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés. La norme AFNOR NFP 03-001 a pour ambition de régir et traiter, avec un certain équilibre, les différentes situations ou imprévus susceptibles d'affecter le déroulement d'un chantier, tant s'agissant des relations financières, économiques, scientifiques, techniques et sociales entre les acteurs du bâtiment que des modalités purement pratiques de leurs travaux.</p>	<p><b>Personnes concernées</b> Toute personne souhaitant acquérir des connaissances sur la norme NFP 03-001.</p>
<p style="text-align: center;"><b>PROGRAMME</b></p>	<p><b>Pré requis :</b> Aucun.</p>
<p><b>EVOLUTIONS DE LA NORME AFNOR NFP 03-001</b> La norme de décembre 2000 Les évolutions de novembre 2009 La réforme opérée par la version publiée le 20 octobre 2017</p>	<p style="text-align: center;"><b>PEDAGOGIE</b></p>
<p><b>DOMAINES DE LA NORME AFNOR NFP 03-001</b> Domaine d'application Terminologie Marché / pièces contractuelles Garantie de paiement Sous-traitance Représentation des parties et communication entre elles Conditions techniques d'exécution des travaux Variations de prix, pénalités de retard, délais Masse de travaux, compte prorata, réception des travaux Constatation des droits à paiement Mémoire définitif Avances, retenue de garantie, intérêts moratoires Contestations, résiliation, assurances</p>	<p><b>Le Formateur</b> Spécialiste des marchés de travaux.</p>
<p><b>LES MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES</b> La réforme du droit des contrats La lutte contre le travail dissimulé et la fraude au détachement Les intérêts moratoires La médiation (code la consommation) L'assurance décennale La cotraitance (entreprises groupées) Les pénalités de retard La réception des travaux avec réfaction, les imperfections, les réserves, le refus de réception Les délais de paiement et intérêts moratoires Les entreprises ayant obtenu le principe d'une avance dont le montant est défini contractuellement. La portée limitée du marquage CE dans le bâtiment Règlement des contestations qui privilégie la médiation Dispositions concernant les assurances responsabilité décennale obligatoire</p>	<p><b>Méthodes pédagogiques</b> Apports théoriques avec projection d'un diaporama et de vidéos. De nombreux exercices pratiques. Support de cours.</p>
<p><b>LES MODIFICATIONS RESTANTES</b> Une réforme incomplète et sujette à interprétations ?</p>	<p><b>Modalités d'évaluation de la formation</b> Attestation de formation ; évaluation des acquis à l'issue de la formation. Tests de contrôle des connaissances à l'aide de QCM.</p>
	<p><b>Intra Entreprise</b> Lieu de formation : dans la ville de votre choix.</p>
	<p><b>Inter Entreprises à Paris, Lyon, Lille, Lisieux</b> Tarif par personne.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>1 jour</b></p>
	<p style="text-align: center;"><b>650 € H.T.</b></p>
	<p style="text-align: center;">Réf : BTP201</p>

Organisme de formation PROFORMALYS – Formations BTP partout en France

Formation Nouvelle norme NFP 03-001 pour le CCAG

Tél. : 01 48 74 29 45 - Mail : [contact@proformalys.com](mailto:contact@proformalys.com)

Toutes les formations BTP de notre organisme de formation sur [www.proformalys.com](http://www.proformalys.com)